



MAD'AG – Madagascar Apprendre et Grandir

475 Chemin de Chatembert 74930 PERS JUSSY Tél : 06 68 28 00 33 - 06 17 08 63 63

Email : madag.association@gmail.com Site : madagascar-apprendre-grandir.com

PROCES-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 1er mars 2024 à 19 heures 30, à la salle communale des Voirons à Pers-Jussy, les membres de l'association **MAD'AG** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de l'organe collégial, adressée par e-mail le 16 février 2024, et conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'association.

L'assemblée est présidée par Mme VILLARI Annie, représentante légale, assistée des membres du collège, dont Mme ESNAULT Brigitte, secrétaire de séance.

Membres du collège présents : Mme VILLARI Annie, M. Mme ESNAULT Jean-Paul et Brigitte, Mme DEBIOLLE Dominique.

Membre du collège excusé : Mme LYAUDET Marie-Noëlle, accidentée.

Membres présents ou représentés : **45 membres dont 13 présents** sur un total de 74 membres inscrits à ce jour.

La Mairie de Pers-Jussy est représentée par M. DUPANLOUP Denis.

En préambule, Mme VILLARI Annie remercie les membres ainsi que le représentant de la Mairie nommé ci-dessus de leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents présents à cette assemblée.

Elle rappelle l'ordre du jour et les documents reçus avec la convocation, à savoir :

- Rapport moral 2023 – Bilan financier 2023– Budget prévisionnel 2024 – Vote du montant de la cotisation annuelle 2024 et des parrainages conformément aux statuts - Présentation des projets 2024 – Questions diverses.

Aucun point supplémentaire ne nous étant parvenu, elle déclare les débats ouverts.

- **Rapport moral 2023**

Brigitte ESNAULT procède à la lecture du rapport moral 2023 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

- **Bilan financier 2023**

Après avoir excusé notre trésorière, Annie VILLARI fait lecture du bilan financier 2023 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

- **Budget prévisionnel 2024**

Annie VILLARI fait lecture du budget prévisionnel 2024 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

- **Votes du montant de la cotisation annuelle 2024 et des parrainages**

Conformément aux statuts de l'association, chaque année, le montant de la cotisation et le montant des parrainages doivent être soumis au vote.

Après discussion entre les membres.

Nous proposons le maintien du montant de la cotisation annuelle à 15 €.

Nous proposons également de maintenir le montant annuel du parrainage à 240 € soit 20 € par mois

L'assemblée générale adopte à l'unanimité la reconduction de la cotisation annuelle à 15€ pour tous les membres de MAD'AG et le montant du parrainage à 20 € par mois.

- **Présentation des projets 2024**

Nos actions locales

- Le 5 mars 2024 à 20h30, notre association MAD'AG est invitée par le CINEBUS de Reignier, à intervenir à la fin de la projection du film-documentaire "ADY GASY" présentant la vie à Madagascar. Une exposition/vente d'artisanat sera proposée à l'issue de cet échange.
- Le 14 mars 2024, nous nous rendrons au moulin de Chône pour la pression des cerneaux de noix récoltées. Après une décantation d'environ 3 semaines, nous procéderons à la mise en bouteille puis à la vente de l'huile de noix.
- De mars à septembre, nos membres bénévoles participeront à différents vide-greniers.
- Le 15 juin 2024, une soirée festive sera organisée pour accueillir et remercier tous nos bénévoles.
- Le 12 octobre 2024, après le succès de celui de 2023, nous reconduisons notre Bal FOLK à Pers-Jussy.
- Les 9/10/11 novembre 2024, La vente de jouets et de jeux d'occasion se déroulera à la salle communale de Pers-Jussy.
- Début décembre 2024, nous participerons au marché de Noël de Pers-Jussy.

Nos actions avec nos partenaires

- Nous financerons pour l'association NY ANJARA MASOANDROKO, l'achat de 11 matelas manquants pour les lits superposés financés en 2023 pour un devis s'élevant à 330 €.
- Nous envisageons les soins pour 3 fillettes dont une est atteinte d'un pied bot et deux sont malentendantes.
Nous soumettons cette demande à l'assemblée générale en argumentant notre démarche :

L'objectif principal de MAD'AG est l'éducation des enfants mais comprend également les soins, l'équipement vestimentaire et scolaire. Lors de nos deux visites en 2023, nous avons pu constater les pathologies citées ci-dessus et nous pensons que ces fillettes ont vraiment besoin de ces soins. Des équipes médicales internationales interviennent sur un bateau au large de Tamatave (côte est de Madagascar) et œuvrent et opèrent gratuitement.

Après discussion, l'assemblée générale approuve cette démarche à l'unanimité,

- Suite à l'envoi de 103 colis par container parti fin janvier 2024 en direction de Madagascar, nous voulons suivre la distribution du contenu.
- Suite à la construction du cabinet médical qui a ouvert en octobre 2022, nous allons suivre la bonne évolution de ce projet (obtention finale des documents administratifs, la fréquentation journalière de la population etc...)
- Annie sera présente à Madagascar de mi-juin à mi-juillet, elle pourra donc faire les constats nécessaires concernant les points cités ci-dessus.

Information

Lors de notre dernière Assemblée Générale, nous vous avons parlé du projet d'adduction d'eau au foyer d'éducation environnemental et d'exploitation agricole et élevage.

Notre visite à Madagascar en avril 2023 nous a permis de constater qu'il n'était pas viable. En effet, en saison sèche, le village situé en amont du centre risquait d'être privé d'eau.

Une entreprise suisse a financé le projet et réalisé un forage de 60 m permettant ainsi l'accès à l'eau potable.

- **Questions diverses**

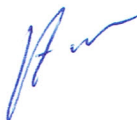
Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Il est dressé le présent procès-verbal, signé par la représentante légale et la secrétaire de séance.

A Pers-Jussy,
Le 5 mars 2024

La Présidente de séance
VILLARI Annie



La Secrétaire de séance
ESNAULT Brigitte

